



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 28.09.2012  
C(2012) 6657 final

*Monsieur le Président,*

*La Commission vous remercie d'avoir transmis l'avis de la Chambre des Députés du Parlement Roumain concernant le projet de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la définition, la désignation, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des produits vinicoles aromatisés {COM(2011) 530 final}.*

*Nous avons lu attentivement les résultats de votre analyse vis-à-vis du respect du principe de subsidiarité et nous comprenons que la Chambre des Députés du Parlement Roumain considère que le principe de subsidiarité est respecté.*

*Nous prenons également bonne note de votre proposition de modifier la description de la boisson aromatisée à base de vin dénommée "Pelin". Une demande similaire a été présentée par les représentants de la Roumanie et de la Bulgarie au Groupe de travail du Conseil sur les Vins aromatisés. Cette demande a été intégrée dans le texte récemment approuvé par le Conseil.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.*

*Maroš Šefčovič  
Vice-Président*

*Mr Valeriu Ștefan ZGONEA  
President Chamber of Deputies  
Palace of the Parliament  
Str. Izvor nr. 2-4, sector 5  
RO – BUCHAREST*